



PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR . SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 11 – Année 2025

TITRE DE L'ACTION :

ANIMATION DU RESEAU DES CLUBS DES ENTREPRISES METROPOLITAINES(C.E.M.)

CONTACT REFERENT DIJON METROPOLE :

Pascal JEGOU - Directeur Projets Attractivité économique

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Les travaux engagés depuis 2023 ont permis d'identifier des problématiques structurantes liées à l'emploi, la mobilité et la décarbonation. En 2025, il s'agit de consolider les dynamiques initiées en les traduisant en projets opérationnels à fort impact pour les entreprises de la métropole.

Objectifs :

Dijon Métropole a confié aux services de la CCI une mission d'animation et d'accompagnement et de facilitation des relations avec les 8 Clubs d'entreprises du territoire. L'objectif métropolitain vise à sortir de la relation « Fournisseur/ Prestataire » avec lesdits Clubs qui saisissent en direct les services de la Ville et de la métropole. La mission de la CCI consiste à se déplacer vers une relation plus contributive centrée sur les intérêts collectifs des entreprises. Le CCI devient ainsi l'interlocuteur unique des Clubs qui disposent d'une interface avec les services de la collectivité. Cette interface participera à l'amélioration de la qualité du traitement des demandes et des collaborations en assurant le suivi et la traçabilité des réponses.

A titre d'exemple voici quelques axes qui pourront être développés :

- Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de projets collectifs d'autoconsommation énergétique.
- Soutenir l'insertion professionnelle des publics en difficulté par des actions de terrain concrètes (PMSMP, inclusion, liens avec les structures spécialisées).
- Travailler de manière concertée sur les impacts de la future 3e ligne de tramway pour limiter les nuisances et saisir les opportunités de mobilité durable.

- Renforcer la communication entre acteurs, la visibilité des initiatives locales, et le lien entre les entreprises et les services de la Métropole.

Méthodologie :

Trois groupes de travail thématiques seront réactivés (emploi, mobilité, décarbonation), avec un représentant de chaque club, de la CCI, et de la Métropole. Des ateliers de co-construction seront organisés animés grâce à des techniques de créativité.

Des démarches ciblées seront proposées, à titre d'exemple :

- Diagnostic partagé sur les usages énergétiques dans les ZAE et constitution de groupes pilotes pour l'autoconsommation collective.
- Cartographie des difficultés d'accès à l'emploi des publics fragiles + mobilisation des partenaires de l'insertion.
- Information renforcée et co-construction autour des aménagements liés à la ligne T3 (calendrier, accès, continuité d'activité, etc.).

Chaque club disposera d'un représentant par groupe de travail à l'instar de la CCI et de la métropole qui mobiliseront leurs techniciens dans le cadre d'animation.

De la même façon, à l'issu des travaux les résultats seront présentés aux élus communautaires lors d'une réunion à la CCI par les représentants des clubs.

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

Dépenses prévisionnelles	Coût par an
Animation de trois groupes de travail	12 j
TOTAL :	12 j

CALENDRIER ENVISAGE :

Décembre 2025

EVALUATION

Synthèses sur les trois ateliers thématiques et réunion de restitution